



MUNICIPALIT  DE SAINT-ZOTIQUE

1250, rue Principale, Saint-Zotique (Qu bec) J0P 1Z0 . T l phone 450-267-9335 / T l copieur 450-267-0907

**EXTRAIT DU PROC S-VERBAL
D'UNE S ANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA MUNICIPALIT  DE SAINT-ZOTIQUE**

  une s ance ordinaire du conseil municipal de la Municipalit  de Saint-Zotique tenue le 15 mars 2022   20 h, en la salle du conseil municipal situ e au 1250, rue Principale et   laquelle  taient pr sents les conseillers municipaux Yannick Guay, Patrick L cuyer,  ric Lachance, Jean-Pierre Daoust, Paul Forget tous formant quorum sous la pr sidence de Yvon Chiasson, maire.

Absent(s) : Jonathan Anderson

Le greffier-tr sorier et directeur g n ral, M. Jean-Fran ois Messier,  tait  galement pr sent.

2022-03-133

C – R SOLUTION D'APPUI – RECONNAISSANCE DE LA PERSONNALIT  JURIDIQUE ET DES DROITS DU FLEUVE SAINT-LAURENT – OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES DROITS DE LA NATURE (OIDN)

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la r ception d'une correspondance  manant de l'organisme sans but lucratif « Observatoire international des droits de la Nature (OIDN) » sollicitant l'appui et le soutien de la Municipalit  de Saint-Zotique dans le cadre de la reconnaissance souhait e d'une personnalit  juridique    tre conf r e au fleuve Saint-Laurent.

Il pr cise qu'une pr sentation aux membres de l'Assembl e Nationale du Qu bec est pr vue pour le 22 mars prochain et que l'appui des municipalit s du Qu bec quant   un tel projet serait un atout non n gligeable pour l'organisme.

CONSID RANT QUE le fleuve Saint-Laurent joue un r le essentiel   toutes formes de vie en soutenant une riche diversit  d'esp ces et d' cosyst mes, en alimentant les zones humides et autres habitats aquatiques en eau, en fournissant des nutriments vitaux aux estuaires c tiers et aux oc ans, en transportant des s diments vers les deltas et en remplissant d'autres fonctions  cologiques essentielles;

CONSID RANT QUE le fleuve Saint-Laurent joue un r le central dans l'identit , l'histoire, la culture et l' conomie des Nations qui composent le Qu bec, et qu'il contribue   la qualit  de vie des communaut s riveraines;

CONSID RANT QUE le fleuve Saint-Laurent rev t  galement une valeur intrins que, ind pendante des b n fices qu'il fournit aux populations humaines et non humaines, qui doit  tre prot g  des menaces tels que les changements climatiques et les polluants  mergeants;

CONSID RANT QUE le cadre juridique actuel, bien qu'en constante  volution, peine   assurer une protection suffisante du fleuve Saint-Laurent qui subit une d t rioration acc l r e exigeant d'agir incessamment;

CONSID RANT QU'un changement de paradigme doit s'op rer afin de concevoir de la Nature comme sujet de droit devant  tre respect e et pr serv e;

CONSID RANT QUE la reconnaissance des droits de la Nature, en compl mentarit  avec les outils juridiques actuellement en place, favorise la protection des  cosyst mes en dotant ceux-ci d'une personnalit  juridique;

CONSIDÉRANT QUE l'État québécois a déjà reconnu dans le *Code civil du Québec* l'approche biocentriste en vertu de laquelle les animaux ne sont plus des objets, mais sont considérés à titre d'êtres vivants doués de sensibilité avec des impératifs biologiques;

CONSIDÉRANT QUE l'Observatoire international des droits de la Nature en partenariat avec Eau Secours, Stratégies Saint-Laurent et plusieurs partenaires de divers milieux bâtissent une Alliance autour du fleuve Saint-Laurent, dans le but de proposer une loi qui reconnaîtra la personnalité juridique du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des acteurs clés dans la protection de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité et qui peuvent participer dans la transformation des structures qui sont à l'origine des changements climatiques et de la dégradation des écosystèmes, afin d'assurer un environnement sain et écologiquement équilibré pour le respect des droits des générations actuelles et futures;

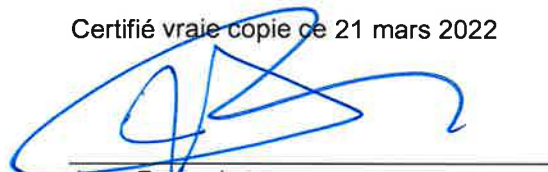
CONSIDÉRANT QUE pour permettre aux municipalités de mener à bien cette mission, et d'offrir une qualité de vie et de travail adéquats, il est essentiel de remédier au manque d'investissement dans les services publics de traitement d'eau potable et d'assainissement pour qu'ils répondent aux impératifs environnementaux et de qualité de l'eau;

Il est résolu à l'unanimité que :

- la Municipalité de Saint-Zotique soutient les démarches de l'Observatoire international des droits de la Nature et se joint à l'Alliance Saint-Laurent, visant à reconnaître la personnalité juridique et des droits au fleuve Saint-Laurent;
- la Municipalité de Saint-Zotique exprime son appui à la sollicitation des instances gouvernementales pour demander la reconnaissance d'un nouveau statut pour le fleuve Saint-Laurent, soit celui de sujet de droit;
- la Municipalité de Saint-Zotique reconnaît que la protection des droits du fleuve Saint-Laurent passe par la priorisation d'un investissement dans les infrastructures publiques pour assainir les eaux usées et traiter adéquatement l'eau potable;
- la protection du fleuve devra être assurée par des Gardiens, représentant les réalités des différentes communautés riveraines, qui auront le devoir d'agir au nom des droits et des intérêts du fleuve et de veiller à la protection de ses droits fondamentaux;
- la Municipalité de Saint-Zotique souligne l'importance que les municipalités soient soutenues et adéquatement financées pour garantir tant le respect des droits du fleuve Saint-Laurent que le respect du droit à un environnement sain, ainsi que le droit humain à l'eau et à l'assainissement.

**Sujet à l'approbation du procès-verbal
par les membres du conseil municipal**

Certifié vraie copie ce 21 mars 2022



Jean-François Messier
Greffier-trésorier et directeur général